N° 1811 — VENDREDI 3 JUILLET 1868 — 13me année

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50 — » » six mois 14 » » — » » un an 25 » »

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Neuve).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées *avant midi* le jour de la publication.

On s'abonne et on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. Laffite-Bullier et Cie, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. Havas Laffite Bullier et Cie pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 2 JUILLET 1868.

Bulletin politique.

Voici, d'après un télégramme transmis de Rome à l'agence Havas, le résumé de la Bulle de convocation du Concile Œcuménique :

« Après avoir rappelé que l'Eglise est d'institution divine, le Pape énumère les services rendus de tout temps par les Souverains-Pontifes à la société civile et religieuse. Ils n'ont jamais négligé, dit la bulle, de tenir des conciles œcuméniques quand ils les ont jugés nécessaires.

» Pie IX fait le tableau des égarements de la société moderne ; il montre l'Eglise attaquée, spoliée, le clergé persécuté, les ordres religieux détruits, la diffusion des mauvais livres et de la mauvaise presse, l'éducation de la jeunesse dérobée aux soins du clergé et livrée à des maîtres sans foi.

» Pour remédier à tant de maux, le Saint-Père a cru devoir convoquer un Concile qui s'ouvrira à Rome le 8 décembre 1869. Sa Sainteté adjure les évêques de s'y rendre ou de s'y faire représenter. Elle espère que, loin de s'opposer à ce pieux voyage, les souverains le favoriseront. »

Malgré les protestations de certains journaux italiens, il est positif qu'un « coup de main » révolutionnaire se prépare de l'autre côté des Alpes. La *Gazette officielle de Florence* le reconnaît elle-même dans une note ainsi conçue :

« Les autorités ont reçu l'ordre de punir rigoureusement de semblables crimes, et le gouvernement est très décidé à punir énergiquement les individus qui voudraient troubler la tranquillité intérieure de l'Etat ou compromettre ses relations avec l'étranger. »

C'est absolument le langage que l'on tenait l'an dernier, avant l'échauffourée garibaldienne. Peut-être, cependant, le gouvernement italien est-il intéressé lui-même à plus de vigilance que par le passé. On dit, en effet, que les enrôlements garibaldiens menaceraient plus directement le trône du roi Victor-Emmanuel que celui du pape Pie IX. Mazzini serait las d'attendre la réalisation de ses espérances, et il chercherait à s'emparer de l'Italie pour la diriger à son gré vers le but qu'il s'est constamment proposé : une république fédérative sur le plan de la Suisse.

La *Correspondance de Berlin* continue ses commentaires sur le discours du général de Moltke :

« La Prusse doit être la puissance « prépondérante » de l'Europe. Quand elle sera arrivée à l'apogée de son pouvoir, elle donnera au monde la paix universelle. » Ainsi raisonne le parti militaire prussien, et nous sommes de l'avis de la *France*, qui trouve que ce raisonnement n'est rien moins que pacifique.

Cette attitude de la presse berlinoise est, à notre sens, un des symptômes les plus graves qui se soient produits depuis longtemps.

Une dépêche que nous recevons avant-hier à la dernière heure, nous donnait le résultat du vote sur l'Eglise d'Irlande. L'*Evening Star* censure amèrement ce qu'il appelle l'aveuglement de la Chambre des Lords. « C'est maintenant, dit-il, au pays à la contraindre à cette soumission que lord Salisbury lui-même prévoit pour un prochain avenir, mais à laquelle les Pairs préfèrent souscrire aux plus humiliantes conditions. « En effet, si, comme l'a dit Napoléon III, l'opinion publique remporte toujours la dernière victoire, la chute de l'église officielle de l'Irlande ne saurait se faire longtemps attendre, et la haute assemblée se verra bientôt forcée de passer sous les fourches caudines dressées par M. Gladstone.

Les renseignements venus du Mexique confirment la nouvelle d'une formidable insurrection contre Juarez. Après s'être enfui de Chapultopec, où il a failli être pris, le président, dit le *Movimento*, s'est réfugié à Mexico accompagné de 1,200 hommes. Les dissidents, réunis en force, occuperaient les montagnes d'Ajusco.

Un télégramme de Belgrade signale une concentration de troupes sur la frontière de la Servie.

J. Reboux.

Avec le présent numéro, nos lecteurs recevront le compte-rendu des deux dernières séances du Corps législatif. Nous recommandons à leur attention le discours de M. Thiers.

Le *Siècle*, sous le titre ironique : *la Protection de nos nationaux*, révèle un fait de la plus haute gravité, qui intéresse tout à la fois la sécurité de nos compatriotes à l'étranger et l'honneur national de la France dans sa seule acception rationnelle :

« Un de nos compatriotes, M. P.-M. Prim, avait fondé au Brésil, écrit M. L. Jourdan, des établissements commerciaux très-considérables. Le Brésil est lié à la France par des traités qui garantissaient à M. Prim le libre exercice de son commerce et la possession de sa fortune. Mais M. Prim était Français, les autorités brésiliennes l'ont traité avec une brutalité et un sans façon inimaginables.

« Saisi, emprisonné, dépouillé, déclaré en faillite quand il était notoirement sans dettes, et tout cela sans motifs sérieux, par cela seul qu'il voulait réaliser sa fortune et rentrer dans sa patrie, cet honorable citoyen s'est adressé au représentant de la France, au ministre, au Sénat ; de longues années se sont écoulées depuis lors, et il n'a rien obtenu. Si, pourtant ! Il a obtenu, le 23 janvier 1866, de M. Drouyn de Lhuys, alors ministre des affaires étrangères, une lettre dans laquelle nous remarquons le passage suivant :

« Dans cet état de choses, l'intervention « du ministre de Sa Majesté *ne pourra*, « en cherchant à vous faciliter les moyens « d'arriver à une transaction gracieuse, « *que soutenir dans des luttes très res* « *treintes* vos démarches personnelles. »

« Allez donc vous expatrier pour que le jour où vous serez battu et ruiné par un gouvernement étranger, au mépris de toutes les conventions, de tous les traités, de toute justice, le gouvernement français vous dise après d'innombrables démarches : « Nous ne pouvons soutenir les démarches « personnelles que *dans une limite très-* « *restreinte* ! » Les Français ont cent fois raison de rester chez eux. »

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris 30 juin.

Hier, avant l'ouverture de la discussion des lois de finances, M. Maurice Richard a demandé des explications sur le projet de loi relatif au traité entre la ville de Paris et le Crédit foncier. Des explications présentées par M. Duméral, il résulte que nous ne sommes pas plus avancés qu'auparavant et qu'on ne peut pas dire si le projet sera retiré ou maintenu à l'ordre du jour de cette session.

Le débat sur les lois financières s'est engagé par un discours de M. Magnin qui appartient à l'opposition modérée ; puis est venu M. Louvet, un des membres du tiers-parti, qui est avec M. Segris l'homme le plus irresolu de la Chambre, dont on ne peut dire à l'avance s'il votera pour ou contre le projet à discuter. Aussi un membre de la gauche a-t-il pu hier s'écrier : mais vous êtes de l'opposition!

Le comte D'Estourmel a été élu à Péronne. Sur 31,478 inscrits, il y a eu 19,284 votants; M. D'Estourmel a obtenu 18,008 voix : on s'explique difficilement qu'il y ait eu 1,276 voix perdues. Ce sont peut-être des bulletins blancs.

On dément ce soir les renseignements donnés par l'*Indépendance belge* au sujet des paroles belliqueuses prononcées par l'Empereur au camp de Châlons.

Le comte Lehon dément lui-même la nouvelle de sa nomination aux fonctions de gouverneur civil de l'Algérie. Il n'y aurait encore rien de résolu au sujet de notre colonie et l'on parle d'un voyage que ferait l'Empereur en Algérie avant de prendre aucune mesure. C'est pour cela que le yacht l'*Aigle* devrait toujours être tenu en état de prendre la mer.

M. Walewski doit partir dimanche prochain pour sa terre d'Evian, près du lac de Genève. Comme, à tort ou à raison, on fait figurer le comte Walewski dans les diverses combinaisons diplomatiques et ministérielles dont on parle depuis plusieurs jours, on conclut de ce départ que les modifications annoncées sont au moins ajournées aux premiers jours d'août.

Le roi de Prusse doit aller s'installer à Ems vers le 8 juillet. C'est l'époque à laquelle l'Empereur de Russie doit arriver à Kissingen. Le vice roi d'Egypte doit aussi aller à Ems; mais on ne sait si c'est en allant ou en revenant qu'il passera par Paris; il y a de grands intérêts à régler : il s'agit d'un emprunt dont l'élaboration est tant soit peu pénible.

M. Rouher, après la clôture de la session, se rendra comme les années précédentes aux eaux de Carlsbad.

Vous savez que la nouvelle loi sur la presse n'est pas applicable à l'Algérie et que le régime des avertissements y fleurit toujours; cependant les journaux algériens nous arrivent avec le timbre de 2 centimes, au lieu du timbre de 3 centimes prescrit par l'ancienne loi. On peut donc se demander comment il se fait, que l'on applique en même temps certaines prescriptions de deux lois dont la première a été remplacée par la seconde.

La *Revue contemporaine*, qui a paru cette après-midi, contient un article intitulé *du droit souverain de paix et de guerre* et signé Duc de Valmy. Cet article, aux allures solennelles, d'une érudition tant soit peu banale, propose de confier au pouvoir législatif le droit de décider de la paix ou de la guerre, et il conseille à l'Empereur d'apporter cette modification à la constitution.

Il y a quinze jours, l'administration avait interdit la parole à M. Horn qui devait traiter, aux cours de l'association polytechnique, du travail des femmes: l'administration s'est ravisée, car hier le même M. Horn présidait une seconde réunion populaire du Vauxhall et le sujet traité était précisément la question du travail des femmes.

Les journaux se montrent en général assez sévères pour MM. Pereire qui ont fait la discussion du Corps législatif et qui veulent attirer M. Pouyer-Quertier sur un terrain semé de chausses-trappes.

Ch. Cahot.

Paris, 1er juillet.

M. Garnier-Pagès a parlé hier contre le projet de budget auquel il reproche de n'être ni un budget de paix ni un budget de guerre, réclamant comme toujours des économies et des éclaircissements sur la politique extérieure de l'Empire. Après lui, est venu M. de Saint-Paul. Il ne s'agit pas de l'honorable directeur du personnel au ministère de l'intérieur, mais du député de la Haute-Vienne, connu autrefois sous le nom de Calley-Saint-Paul. Il fut lors du vote de l'article 1 de la loi sur la presse un des sept sages de la Grèce qui votèrent contre. On sait aussi que, plusieurs fois depuis dix ans, quand circulèrent des bruits de modifications ministérielles, on répéta, sans doute pour dérouter les curieux, que M. Calley-Saint-Paul allait prendre le portefeuille des Beaux-Arts. Il est un des adversaires théoriques acharnés de M. Magne. Le marquis de Talhouet a pris ensuite la parole, parce que M. Thiers, dont c'était le tour, était absent. Le marquis de Talhouet est un des grands propriétaires fonciers de France ; il a un splendide hôtel dans le faubourg St Honoré. On le compte quelquefois parmi les membres du tiers-parti, mais il appartient plutôt à la majorité.

Aujourd'hui, M. Thiers a dû monter à la tribune dès le commencement de la séance et il est possible que son discours la remplisse toute entière. Toutes les tribunes réservées au public étaient combles. On a pu remarquer que le général Changarnier est bien vieilli. Il a d'ailleurs plus de 75 ans.

Le Sénat a voté hier à l'unanimité la loi qui autorise la Compagnie du canal de Suez à contracter un emprunt avec lots. Le rapporteur était M. Leverrier. Le baron Ch. Dupin a prononcé un discours dans lequel il a glorifié l'entreprise du percement de l'Isthme.

On attache une importance pacifique à la note que publie ce matin la *France*, pour démentir les assertions de l'*Indépendance belge* au sujet de paroles belliqueuses prononcées par l'Empereur au camp de Châlons. Il paraît certain que des toasts belliqueux ont été portés par des officiers ; mais cela est tout naturel, et l'on ne peut pas demander à ces messieurs d'écrire ou de chanter des odes à la paix.

Un communiqué adressé à l'*Opinion nationale* porte que la dépense en poudre et munitions de guerre, nécessitée par les manœuvres exécutées jeudi dernier devant l'Empereur, s'est élevée non pas à *plus de 900,000 fr.*, mais à 2,400 fr. La différence vaut en effet la peine d'être signalée.

On a parlé d'un ordre du jour belliqueux du général de Failly ; mais nous n'en avons pu trouver le texte nulle part.

La *France* reproduit ce soir un bruit qu'elle dit avoir recueilli à la Chambre, et d'après lequel les membres de la gauche auraient décidé d'écarter M. Garnier-Pagès lors des prochaines élections. C'est absolument faux. Et la preuve, c'est qu'il assistait hier à la place d'honneur à un banquet d'amis politiques et l'on a bu à sa réélection.

Le journal de M. Delescluze, le *Réveil*, doit paraître demain.

La 6e chambre a prononcé hier la suppression du *Courrier français*. Voilà deux procès de presse à Paris depuis la mise en vigueur de la nouvelle loi, et le tribunal a prononcé deux fois la suppression.

Il n'y a pas eu aujourd'hui de conseil des ministres, parce que leur présence était nécessaire à la Chambre.

Si nous ne nous trouvions pas dans l'été, c'est-à-dire à l'époque où la vie littéraire est le moins active, il est probable qu'il se ferait beaucoup plus de tapage à propos de la croisade entreprise par quelques écrivains contre des confrères dramatiques et des membres de la commission de colportage, qui sont aussi membres de la société des gens de lettres. Mais soyez certain que le dernier mot n'est pas dit sur ce sujet, et que MM. les censeurs seront forcés d'opter entre les fonctions, d'ailleurs modestement rétribuées par l'Etat, et leurs rapports avec les écrivains et auteurs constitués en sociétés. Il est bien évident que le terrible M. Delescluze, qui a eu occasion de prononcer si souvent à la sixième chambre des jugements contre les journalistes, n'aurait pas la prétention d'écrire dans les journaux et de se dire le confrère de ceux qu'il a envoyés à Ste-Pélagie. MM. les censeurs font bien pis encore : ils empêchent les œuvres de leurs confrères de circuler librement sur la voie publique et dans les théâtres, et il pourrait être à craindre que la jalousie et l'esprit de concurrence n'inspirassent leurs décisions qui sont sans appel.

Le duc d'Albuquerque et la duchesse qui fut madame de Morny, ont déjeuné jeudi dernier à Fontainebleau. Ils se rendent à Deauville.

Le grand prix de composition musicale a été décerné hier hier à MM. Rabuteau et Winzweiler, élèves d'Ambroise Thomas.

Ch. Cahot.

CHRONIQUE DU JOUR.

La *France* gourmande M. Glais-Bizoin d'avoir été choqué par les danses cythéréennes du jardin Mabille et d'avoir écrit cette phrase : « C'est avec des institutions *Mabilles* que César Auguste, qui s'y entendait, prépara les règnes des Tibère, des Néron, des Caracalla et successeurs. »

Et là-dessus la *France* s'écrie avec ironie : Est-ce que Mabille existait avant l'Empire ? Est-ce qu'on levait les jambes avant l'Empire ? Est-ce que la jeunesse ne donnait pas l'exemple de toutes les vertus ? Est-ce qu'on ne dansait pas à la barrière ? etc... etc.

La *France* a dix fois raison. Sauf la danse des écus, l'Empire n'a rien perfectionné en fait de chorégraphie, et il est souverainement injuste de lui reprocher d'avoir inventé l'art de lever la jambe. Cet art remonte à la plus haute antiquité.

Mais la *France* a mal compris la pensée de M. Glais-Bizoin. Evidemment, le spirituel député, qui a traversé déjà tant de régimes et qui a vu tant de choses, n'est point homme à s'étonner des écarts féminins, et à en attribuer le mérite exclusif à l'Empire. M. Glais-Bizoin ne reproche à personne d'avoir inventé les courtisanes, mais il constate qu'elles ont commis dans la société moderne une importance qu'elles n'avaient point auparavant. Il est de fait, dit l'*Avenir national*, pour quiconque a un peu vécu et assisté aux temps passés, que la tenue morale de la France, de Paris surtout, s'est modifiée. Les femmes, non point celles de Mabille, pauvres créatures sans responsabilité, parce qu'elles sont sans instruction et sans position sociale, mais les femmes d'un théâtre plus élevé, remplissent le monde du bruit de leurs excentricités, de leurs liaisons et de leur influence. Ce qui se passait autrefois à l'ombre, s'étale aujourd'hui en pleine lumière. Toute la différence est là, mais elle est considérable.

De toutes les inventions perfides de la démocratie, celle-ci, qui appartient à l'*Opinion nationale*, est la plus audacieuse :

« On a mis en vigueur, pour les troupes pontificales, le régime de la bastonnade ! Treize zouaves pontificaux, surpris en flagrant délit de désertion, ont reçu dernièrement, dans le fort de Civita Castellana, vingt-cinq coups de bâton chacun !... »

Ce fait odieux sera certainement démenti demain ; mais qu'importe, il aura fait le tour de la presse démocratique et le lecteur gobe mouches l'aura digéré.

Mentez, messieurs, mentez ; il en reste toujours quelque chose.

Le *Courrier de Lyon* est cité à comparaître, dans la personne de son directeur, le 11 août, devant le tribunal de police correctionnelle d'Alger, sous la prévention d'avoir, dans son numéro du 10 mai 1868, commis le délit de fausse nouvelle, en insérant une lettre de son correspondant, M. de Prébois, et relatant un fait qui se serait passé dans cette ville.

Voici, d'après le *Journal de Rouen*, quelles ont été les réponses des trésoriers-payeurs généraux et des chambres de commerce dans l'enquête sur la question monétaire.

1° Sur 91 trésoriers-payeurs généraux (y compris ceux de l'Algérie) :

69 sont en faveur de l'étalon d'or ;

9 sont pour le maintien du *statu quo* ;

13 ont donné des réponses douteuses ou contradictoires, dont 9 cependant inclinent pour l'étalon d'or.

2° Sur 65 chambres de commerce ayant répondu :

44 se prononcent pour l'étalon d'or ;

13 préfèrent le *statu quo* ;

8 donnent des réponses douteuses, dont 4 inclineraient en faveur de l'étalon d'or.

Parmi les chambres de commerce qui se sont prononcées en faveur de l'étalon d'or unique, c'est-à-dire pour la démo-